

Reconnaissance du territoire



L'ASSOCIATION DU
BARREAU CANADIEN

Reconnaissance du territoire

[Nunavut](#) | [T.N.-O](#) | [Yukon](#) | [Columbie-Britannique](#) | [Alberta](#) | [Saskatchewan](#) | [Manitoba](#) | [Ontario](#) | [Québec](#)
[Nouveau- Brunswick](#) | [Nouvelle-Écosse](#) | [Î.-P.É.](#) | [Terre-Neuve-et-Labrador](#)

Nunavut

Vidéo

« **Nunavut, qui signifie “notre terre” est une reconnaissance en soi** » (0:50 - 0:56) - Christine Tootoo

Source : Christine Tootoo, Rankin Inlet / Whose Land

[Vidéo complète](#)

T.N.-O

Exemple de reconnaissance du territoire

« Nous reconnaissons [je reconnais] que nous sommes situés sur le territoire du chef Drygeese. Depuis des temps immémoriaux, elle a été la terre traditionnelle de la Première nation d'née de Yellowknives et, plus récemment, la patrie de la North Slave Métis Alliance. Nous respectons les histoires, les langues et les cultures des Premières Nations, des Métis, des Inuits et de tous les Premiers Peuples du Canada, dont la présence continue d'enrichir notre communauté dynamique. »

Source : La ville de Yellowknife

Yukon

Exemple de reconnaissance du territoire

« Nous tenons [Je tiens] à souligner que nous vivons et travaillons sur le territoire traditionnel de la Première nation Kwanlin Dün et du Conseil des Ta'an Kwäch'än. »

Source : La ville de Whitehorse

Columbie-Britannique

Vidéos

Reconnaissance du territoire traditionnel des Premières Nations

Source : Berkeley County School District (BCSD) Provincial Outreach Program and British Columbia School for the Deaf

[Vidéo complète](#)

Reconnaissance du territoire – Université de Victoria

Aîné esquimalt Elmer George accueille les visiteurs aux terres traditionnelles des peuples Songhees, Esquimalts et WSÁNEĆ en lekwungen et en anglais

Source : Université de Victoria

[Vidéo complète](#)

Reconnaissance territoriale du peuple Stó:lō

Source : University of the Fraser Valley

[Vidéo complète](#)

Exemple de reconnaissance du territoire

« Nous tenons [Je tiens] d'abord à souligner la chance que nous avons de pouvoir nous rassembler sur le territoire non cédé des peuples Salish du littoral. »

Source : *British Columbia Institute of Technology (Vancouver)*

Alberta

Vidéos

Reconnaissance du territoire du traité no 7

Source : *Calgary Foundation*

[Vidéo complète](#)

Reconnaissance du territoire de Calgary (4 décembre 2020)

Source : *Nelson Mandela High School, Calgary Board of Education*

[Vidéo complète](#)

Reconnaissance du territoire des EIPS

Source : *Elk Island Public Schools (EIPS)*

[Vidéo complète](#)

Reconnaissance du territoire – région du traité no 7 et région no 3 de la nation métisse de l'Alberta

Source : *Rozsa Foundation / Bamboo Shoots (Calgary)*

[Vidéo complète](#)

Journée de reconnaissance du traité no 6

Source : *Ville de St. Albert*

[Vidéo complète](#)

Exemple de reconnaissance du territoire

« Je souhaite profiter de l'occasion pour souligner que nous nous trouvons sur les territoires traditionnels des Niitsitapi (Pieds-Noirs) et des peuples de la région du traité no 7 du sud de l'Alberta, c'est-à-dire les Premières Nations Siksika, Piikuni, Kainai, Tsuut'ina et Stoney Nakoda, y compris les Premières Nations Chiniki, Bearpaw et Wesley. La ville de Calgary est également la patrie de la nation métisse de la région III de l'Alberta. »

Source : *Alberta College of Art & Design (Calgary)*

Saskatchewan

Vidéo

Traité 6

Source : *Janelle Pewapsonias, Little Pine First Nation / Whose Land*

[Vidéo complète](#)

Exemple de reconnaissance du territoire

« Nous tenons [Je tiens] d'abord à souligner que nous nous trouvons sur le territoire visé par le traité no 6, le territoire traditionnel des Cris et la patrie de la nation métisse. »

Source : *St. Thomas More College (Saskatoon)*

Manitoba

Vidéo

Pourquoi reconnaissons-nous le territoire? (0:00 – 0:13) Treaty 1 / Traité no 1 – Reconnaissance du territoire de la nation métisse

Source : *The Winnipeg Foundation*

[Vidéo complète](#)

Exemple de reconnaissance du territoire

« Nous tenons [Je tiens] d'abord à souligner que nous nous trouvons sur le territoire visé par le traité no 2 et que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel des peuples anishinabé, cri, oji-cri, assiniboine, dakota et déné, et de la patrie de la nation métisse. Les collectivités des Premières Nations visées par le traité no 2 sont Dauphin River, Ebb and Flow, Keeseekoowenin, Lake St. Martin, Lake Manitoba, Little Saskatchewan, O-Chi-Chak-Ko-Sipi, Pinaymootang et Skownan. »

Source : *Université Brandon*

Ontario

Vidéos

Reconnaissance du territoire : découverte d'une histoire orale de Tkaronto

Source : *Local Love Magazine*

[Vidéo complète](#)

Reconnaissance du territoire autour de Toronto

Source : *Hillside Festival*

[Vidéo complète](#)

Poème de reconnaissance du territoire de Tkaronto

Source : *Lena Recollet / Whose Land*

[Vidéo complète](#)

Reconnaissance du territoire – Garry Sault, Toronto

Source : *Creative Time Summit*

[Vidéo complète](#)

Reconnaissance du territoire autour de Peterborough

Source : *Université Trent*

[Vidéo complète](#)

Reconnaissance du territoire autour de Waterloo

Source : *Waterloo Region District School Board*

[Vidéo complète](#)

Exemple de reconnaissance du territoire

« Nous tenons [Je tiens] d'abord à souligner que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel non cédé du peuple anishinabé algonquin. »

Source : *Collège Algonquin (Ottawa)*

Québec

Exemple de reconnaissance du territoire

« Nous tenons [Je tiens] d'abord à souligner que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel non cédé de la Confédération des Abénakis et des Wabanakis. »

Source : Université Bishop's (Sherbrooke)

« Nous tenons [Je tiens] d'abord à souligner que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel non cédé des Kanien'keha:ka (Mohawks), qui a longtemps servi de lieu de rassemblement et d'échange entre les nations. »

Source : Université Concordia (Montréal)

« Nous tenons [Je tiens] d'abord à souligner que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel non cédé des Huron-Wendat. »

Source : Université Laval (Québec)

Nouveau-Brunswick

Exemple de reconnaissance du territoire

« Nous tenons [Je tiens] d'abord à souligner que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel non cédé des Wolastoqiyik/Wəlastəkwiyik (Malécites) et des Micmacs. Ce territoire est visé par les « traités de paix et d'amitié » que les Wolastoqiyik/Wəlastəkwiyik (Malécites), Micmacs et Passamaquoddys ont d'abord conclus avec la Couronne britannique en 1726. Les traités en question ne comportaient pas de clause relative à la cession des terres et des ressources, mais reconnaissent de fait le titre de Micmacs et Wolastoqiyik/Wəlastəkwiyik (Malécites) et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. »

Source : Université du Nouveau-Brunswick (Saint John)

Nouvelle-Écosse

Vidéo

Reconnaissance du territoire – peuple micmac (0:52-0:59)

Source : Redcliff Middle School

[Vidéo complète](#)

Exemple de reconnaissance du territoire

« Nous tenons [Je tiens] d'abord à souligner que nous nous trouvons en Mi'kmaq'ki, le territoire ancestral non cédé du peuple micmac. Ce territoire est visé par les « traités de paix et d'amitié » que les Micmacs, les Wolastoqiyik (Malécites) et Passamaquoddys ont d'abord conclus avec la Couronne britannique en 1726. Les traités en question ne comportaient pas de clause relative à la cession des terres et des ressources, mais reconnaissent de fait le titre des Micmacs et des Walastoqiyik (Malécites) et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. »

Source : Université Acadia (Wolfville)

Î.-P.-É.

Exemple de reconnaissance du territoire

« Nous tenons [Je tiens] d'abord à souligner que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel non cédé de la Première Nation Abegweit Micmac. »

Source : Université de l'Île-du-Prince-Édouard (Charlottetown)

Terre-Neuve-et-Labrador

Vidéo

Reconnaissance du territoire à Terre-Neuve-et-Labrador

Source : Université Memorial

[Vidéo complète](#)

Exemple de reconnaissance du territoire

« J'aimerais (Nous aimerions) reconnaître respectueusement que le territoire sur lequel nous sommes rassemblés fait partie du territoire traditionnel non cédé des Micmacs, et je reconnais (nous reconnaissons) avec respect les diverses histoires et cultures de tous les peuples Micmac, Innus et Inuits de la province. »

Source : Université Memorial de Terre-Neuve– Campus Grenfell (Corner Brook), Office of Aboriginal Affairs

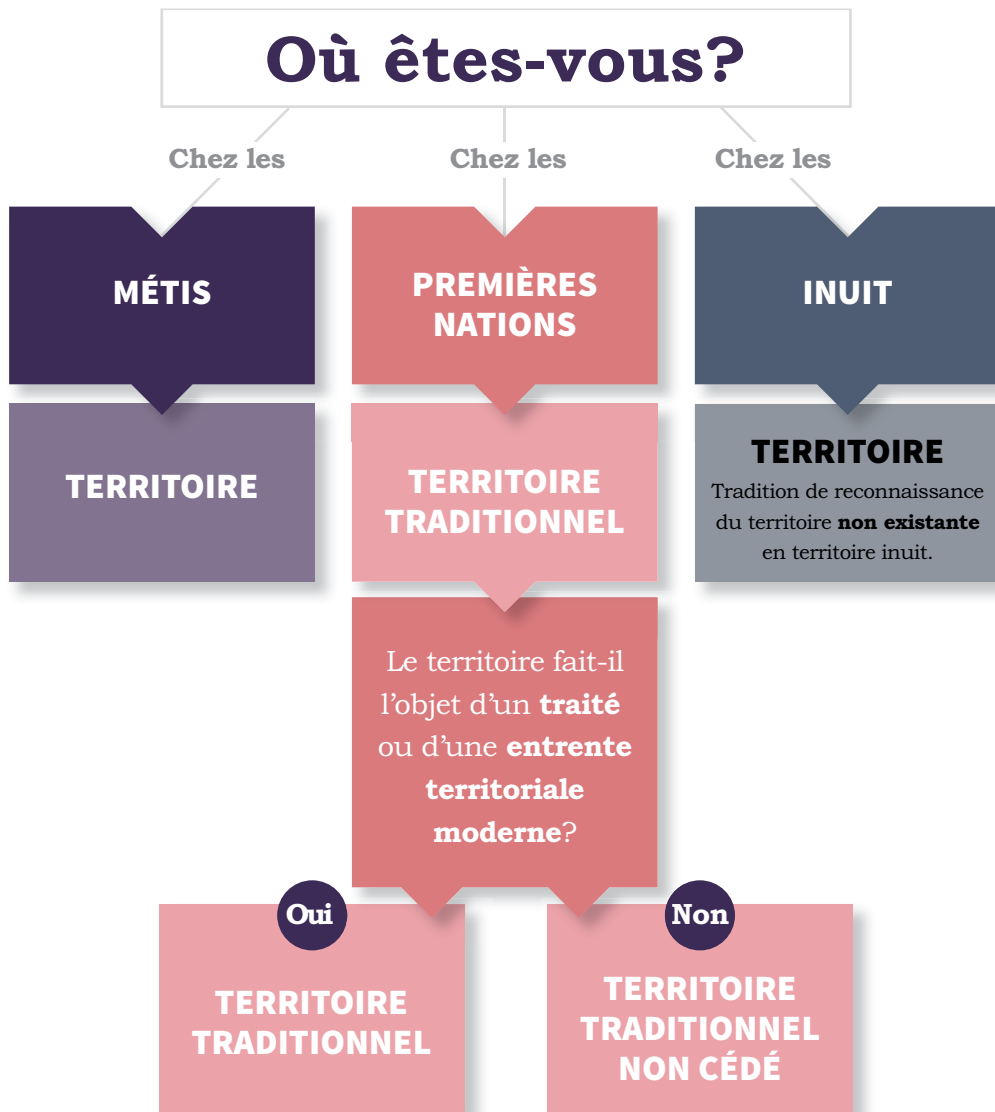
« J'aimerais [nous aimerions] reconnaître respectueusement que le territoire sur lequel nous sommes rassemblés fait partie des terres ancestrales des Béothuks, et l'île de Terre-Neuve fait partie des terres ancestrales non cédées des Micmacs et des Béothuks. J'aimerais (nous aimerions) également reconnaître que les Inuits du Nunatsiavut et du NunatuKavut et les Innus du Nitassinan, ainsi que leurs ancêtres, sont les premiers peuples du Labrador. Nous déployons tous nos efforts pour établir des partenariats respectueux avec tous les peuples de la province tout en nous engageant dans la voie de la guérison collective et d'une véritable réconciliation et en honorant ensemble ces magnifiques terres. »

Source : Université Memorial (St. John's), Office of Aboriginal Affairs

D'autres exemples pour les régions des provinces sont disponibles par le biais de ce [lien](#).

Gouvernement du Canada – Où êtes-vous?

Source : [Apprentissage sur le pouce : Savoir reconnaître le territoire traditionnel autochtone](#)



Il s'agit d'un graphique pour aider le lecteur à déterminer aisément s'il s'agit d'un territoire traditionnel non cédé ou d'un territoire traditionnel.

La question posée est : « Où vous situez-vous? » En réponse à cette question, la première ligne graphique présente trois nations autochtones soit les Métis, les Premières Nations et les Inuits. Sous Métis » se trouve la case Territoire », sous Premières Nations » se trouve la case Territoire traditionnel » et enfin, sous Inuits » se trouve la case Territoire » et en petites lettres, il est inscrit à titre informatif : Tradition de reconnaissance du territoire non existante en territoire inuit. ».

Sur la troisième ligne du diagramme, sous Premières Nations », on pose la question suivante : Le territoire fait-il l'objet d'un traité ou d'une entente territoriale moderne? » Si le lecteur répond Non », alors la dernière ligne du diagramme le renvoie à Territoire traditionnel non cédé »; s'il répond Oui », il s'agit alors d'un Territoire traditionnel.